

1. LES POURCENTAGES - REVISIONS.

1.1 DEFINITION :

Les pourcentages permettent de comparer des valeurs différentes : pour ce faire, il faut avoir une base de comparaison identique : la base 100.

% = Pour cent = Par rapport à cent

Cela signifie qu'il faut toujours se poser la question : **Quelle est la base 100 ? X% de quoi ?**

1.2 VALEUR DECIMALE D'UN POURCENTAGE.

100 % = 100 pour 100 = 100 par rapport à 100 = $100/100 = 1$

D'où : 15 % = $15/100 = 0,15...$

1.3 CALCUL D'UN POURCENTAGE.

Si une palette = 70 cartons ; 10 cartons de cette palette représentent 10/70 de la palette.

Pour "ramener" en pourcentage, il suffit de multiplier ce rapport (division) par 100, c'est-à-dire faire une REGLE DE TROIS.

1.4 CONVERTIR UN % EN VALEUR.

Exemple : Il y a 2000 références dans le département HABILLEMENT. 25 % de ces références sont dans le rayon SOUS-VETEMENTS HOMMES. Combien de références y a-t-il dans ce rayon ?

A partir de ce tableau, appelé tableau de proportionnalité, on peut calculer n'importe quel % :

	VALEUR	%
DEPARTEMENT	2000	100
RAYON	?	25

25 % de quoi ? des 2000 références du département donc : 2000 = BASE 100

Il suffit de multiplier les 2 valeurs opposées et de diviser par la 3^{ème} : $2000 \times 25 / 100 = 500$ références.

A partir de ce tableau, appelé tableau de proportionnalité, on peut calculer n'importe quel %.

1.5 CHANGEMENT DE BASE 100.

Rappel : il faut toujours se demander : Quelle est la base 100 ?

Exemple :

Les pâtes molles à croûte fleuries représentent 31 % du RAYON FROMAGES dont le CA est de 4700 €.

Quel est le CA des pâtes molles à croûte fleurie par rapport au rayon ?

	VALEUR	%
RAYON	4700	100
PMCF	?	31

On multiplie les opposés et on divise par le troisième :

CA des PMCF = $4700 \text{ €} \times 31 / 100 = 1457 \text{ €}$

Le département PRODUITS FRAIS réalise un CA de 19700 €.

Quel est le "poids" des pâtes molles à croûte fleurie par rapport au CA du département ?

	VALEUR	%
DEP. PF	19700	100
PMCF	1457	?

On multiplie toujours les opposés et on divise par le troisième :

= $1457 \times 100 / 19700 = 7,40 \%$

IL Y A BIEN EU CHANGEMENT DE BASE 100 CAR :

Les PMCF représentent **31 % du RAYON** et **7,40 % du DEPARTEMENT**.

Moralité :

Il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire toujours se poser la question :

Quelle est la base 100 ?